

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 66 (2004)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles des sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# > NOUVELLES DES SECTIONS



## Valais

Le 30 janvier dernier, la section Valais de l'ASETA s'est réunie pour sa traditionnelle assemblée générale. Dominik Salvati, entouré du gérant Raymond Roduit et du comité, a présidé cette séance devant MM F. Copt, de la Police cantonale, A. Darbellay, directeur de l'Ecole de Châteauneuf, J.-B. Fellay, de la Chambre valaisanne d'agriculture, S. Serex, du SPAA, et J. Fischer, directeur de l'ASETA. L'effectif de la section est stable et compte une bonne centaine de membres.

Le président Dominik Salvati passe en revue les diverses activités de la section. Il évoque les incendies de Loèche qui, en août dernier, ont mobilisé les forces de toute la population. Ainsi, ajoute-t-il, tout n'a pu être mené à bien comme prévu. Si le Valais a aussi souffert de la sécheresse, certaines cultures comme le maïs ont néanmoins atteint des rendements records, grâce à la bonne irrigation du sol. A l'accoutumée la section a participé aux contrôles des pulvérisateurs. Dans ce contexte, D. Salvati et le gérant R. Roduit remercient l'Ecole d'agriculture pour son soutien et soulignent les bons contacts entretenus de part et d'autre durant toute l'année écoulée. D. Salvati fait un bref rapport de la section: le nombre de membres est de 108, un chiffre stable. Il aimerait cependant que davantage de jeunes marquent leur intérêt pour la section. Les comptes de la section présentent un bénéfice de CHF 936.– pour un capital de CHF 10 670.–. Le président attire l'attention des participants sur l'équipement et la sécurité des remorques et précise les points importants à vérifier qui sont l'installation de freins, le chargement et l'éclairage.

Dans la rubrique «Divers», le directeur de l'ASETA, J. Fischer, fait part des nouvelles de l'association centrale. Il explique notamment les raisons de la création d'une nouvelle association «Agro-entrepreneurs Suisse» que l'ASETA a reconnu comme 23<sup>e</sup> section. F. Copt, de la Police cantonale, rend l'assemblée attentive à l'augmentation du taux d'alcoolémie de 0,5 pour mille qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A l'issue de la partie officielle de l'assemblée, D. Salvati remercie les participants pour leur présence et offre à chacun un billet d'entrée à l'exposition Agrovina, à Martigny.



De gauche à droite: J. Fischer, directeur ASETA, T. Remo, membre du comité de la section, D. Salvati, président, R. Roduit, gérant, et F. Coppex, membre du comité.



## Jura/Jura bernois

### Cours de théorie pour catégorie G

Cette année encore, la section JU organise des cours à l'intention des jeunes conducteurs de tracteurs et de vélomoteurs roulant à 30 km/h. Ces cours se déroulent en deux sessions. La première comprend uniquement une instruction et la seconde une instruction suivie de l'examen placé sous la conduite d'un expert de l'OVJ. *Inscriptions: bureau communal de la commune de domicile.*

	1 <sup>re</sup> session	2 <sup>e</sup> session	Horaire
Porrentruy, Hôtel des halles	5.4.04	3.5.04	8h00 et 13h30
Delémont, TCS, Maltière	6.4.04	4.5.04	8h00 et 13h30
Saignelégier, bureau communal	7.4.04	5.5.04	dès 13h30
Glovelier*, Café de la poste	7.7.04	4.8.04	8h00 et 13h30
	8.9.04	6.10.04	

\* A Glovelier, les cours sont centralisés pour toute la région. Ils sont gratuits pour les candidats ayant échoué précédemment. Les jeunes inscrits après le 5 avril y seront aussi convoqués.

**Renseignements:** Philippe Chevillat, section Jura, 2852 Courtemelon, téléphone 032 420 74 73 ou 079 419 47 14, fax 032 420 74 21



## Neuchâtel

### Assemblée générale

Le comité de l'association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole se fait un plaisir de convoquer ses membres pour son assemblée générale annuelle

**le vendredi 19 mars 2004 à 10 h  
au Relais la Croisée, à Malvilliers**

Les membres sont convoqués personnellement.

Lé gérant: Bernard Tschanz

### Cours pour obtenir le permis G

#### Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appellés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen devant un expert du service cantonal des automobiles.

Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement. Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire.

Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 22 mars 2004 au gérant de la section, Bernard Tschanz, Ch. de Bioret 9, 2042 Valangin. Tél. 032 857 21 70

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance complète \_\_\_\_\_

Prénom du père \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA, lieu \_\_\_\_\_

Membre ASETA:  oui  non Emplacement:  Cernier  Fleurier